

www.lerayonvert.fr



Notre équipe

Stéphane Poncet *Président*

12 ans d'expérience dans le monde associatif
en tant que Directeur financier puis Directeur général

Camille Favry *Secrétaire*

15 ans d'expérience gérante d'entreprise

Jean-Marc Soyer *Trésorier*

15 ans d'expérience dans le domaine de la formation
et gérant d'entreprise

Yann Gobrait *Stratégie*

20 ans d'expérience en développement stratégique
et gérant d'entreprise

Antoine Béguin *Conseiller juridique*

20 ans d'expérience juridique et docteur en droit

+ d'informations :
contact@lerayonvert.fr

"Le Rayon Vert est un phénomène rare de quelques secondes, observé au lever ou coucher du soleil, qui prend la forme d'un point vert au dessus de l'orange du soleil."

Le Rayon Vert

3 rue du Chardonay - 49610 Mozé-sur-Louet
SIRET du siège : 923 863 955 00012
90.02Z - Activités de soutien au spectacle vivant



ASSOCIATION
**Le Rayon
Vert**

Promouvoir la diversité musicale
en aidant les artistes émergents

L'association vise à faciliter l'accès des artistes émergents à des ressources musicales et à des compétences de production professionnelle.

Elle encourage également la diffusion des connaissances musicales et favorise la diversité artistique.

1

Notre mission

L'Association Le Rayon Vert œuvre pour rendre les ressources, compétences et moyens de production musicales accessibles à tous, en particulier aux artistes de qualité et émergents. Notre but est de promouvoir et valoriser la création musicale française.

2

Notre impact

En soutenant Le Rayon Vert, vous contribuez à enrichir la culture musicale française, à favoriser la diversité artistique, et à diffuser les connaissances musicales. Ensemble, nous pouvons aider les talents de demain à réaliser leurs rêves musicaux.

3

Pourquoi nous soutenir

Pour devenir acteur et participer à la création, la promotion et la réussite de nouveaux talents musicaux.

Avantages fiscaux
d'infos sur www.lerayonvert.fr

→ Pour les particuliers :

Si vous faites un don de 1 000€ à notre association :

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66% du montant du don, soit 660€. Ainsi, votre don de 1 000€ ne vous revient en réalité qu'à 340€.

Si ce don représente plus de 20% de votre revenu imposable, l'excédent est reportable sur les 5 années suivantes.

→ Pour les entreprises :

Si votre entreprise fait un don de 10 000€ à notre association :

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% du montant du don, soit 6 000€. Ainsi, votre don de 10 000€ ne vous revient en réalité qu'à 4 000€.

Si ce don représente plus de 0,5% de votre chiffre d'affaires hors taxe, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants.

Etre mécène, c'est apporter un soutien financier mais c'est aussi :

- Faire une action citoyenne.
- Concourir à la création de musiques.
- Inscrire son entreprise dans une démarche RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise).
- Associer, de façon pérenne, le nom de votre entreprise ou votre nom de famille aux projets.

Comment nous soutenir

Il existe plusieurs façons de soutenir Le Rayon Vert : faire un don, devenir bénévole, participer à nos événements de collecte de fonds, ou même simplement en parler autour de vous.

Chaque geste compte pour aider les talents musicaux de demain à s'épanouir.

